

Autorisation du droit à l'image

Pôles Espoirs de la Ligue Occitanie de Judo

1. Identification du représentant légal / du sportif majeur

Je soussigné(e), M/Mme :

- ☐ Père
- ☐ Mère
- ☐ Tuteur/tutrice légal(e)
- ☐ Le/la sportif(ve) majeur(e) lui-même/elle-même

Adresse :

Agissant, le cas échéant, en qualité de représentant légal de

l'enfant (nom, prénom) :

Né(e) le :

2. Objet de l'autorisation

Autorise librement et de mon plein gré la Ligue Occitanie de Judo, Jujitsu, Kendo et DA, dont le siège est situé Maison du Judo, Chemin Cassaing, 31500 Toulouse, représentée par sa Présidente Mme Régine FERRET, agissant en qualité de responsable du traitement, à fixer, reproduire et diffuser l'image et le nom de mon enfant / mon image et mon nom, tels que captés par photographie et/ou vidéo à l'occasion des activités du Pôle Espoir (entraînements, compétitions, stages et déplacements).

3. Supports et finalités de diffusion

La présente autorisation couvre la diffusion des photographies et vidéos sur les supports suivants, utilisés par la Ligue dans le cadre de sa communication institutionnelle et sportive :

- Site internet de la Ligue Occitanie de Judo
- Comptes de réseaux sociaux officiels de la Ligue (Facebook, Instagram, etc.)
- Publications et supports de communication de France Judo (FFJDA)
- Supports imprimés de communication (plaquettes, affiches, rapport d'activité, presse)

Ces finalités sont exclusivement liées à la communication et à la promotion des activités du Pôle Espoir et de la Ligue Occitanie de Judo.

LIGUE OCCITANIE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DA

Maison du Judo, Chemin Cassaing, 31500 Toulouse – 05 34 25 41 75

Maison régionale des Sports CS 37093, 1039 Rue Georges Méliès, 34967 Montpellier – 04 99 54 97 91

ligue@occitanie-ffjudo.com

Autorisation du droit à l'image

Pôles Espoirs de la Ligue Occitanie de Judo

4. Zone de diffusion, durée de l'autorisation et conservation des données

Compte tenu de la nature des supports listés à l'article 3, notamment d'Internet et des réseaux sociaux, la diffusion des photographies et vidéos n'est pas limitée géographiquement et s'étend au monde entier.

La présente autorisation est consentie pour la durée de la saison sportive en cours et sera renouvelée, le cas échéant, par la signature d'une nouvelle autorisation lors de chaque nouvelle saison.

Les photographies et vidéos sont conservées par la Ligue pendant toute la durée de présence du sportif dans le dispositif du Pôle Espoir (durée de la licence), puis pendant 3 ans supplémentaires à compter de la fin de cette présence (fin de licence ou sortie du pôle), avant suppression ou anonymisation.

5. Caractère gratuit, non exclusif et révocable

Je ne demande aucune contrepartie de quelque nature que ce soit au bénéficiaire et je garantis ne pas être lié(e) à un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image, de mon nom ou de ceux de mon enfant.

6. Interdictions d'usage

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne concernée, ainsi que de les utiliser sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

7. Retrait du consentement et droits sur les données personnelles

Ce consentement peut être retiré à tout moment, sans avoir à se justifier et sans remettre en cause la licéité des diffusions réalisées avant ce retrait, par courrier ou courriel adressé à : Ligue Occitanie de Judo, Maison du Judo, Chemin Cassaing, 31500 Toulouse : ligue@occitanie-ffjudo.com.

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement de vos données, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité, que vous pouvez exercer auprès du responsable de traitement aux coordonnées ci-dessus. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL, www.cnil.fr).

En cas de retrait du consentement ou de demande d'effacement, la Ligue s'engage à supprimer les publications concernées sur les supports qu'elle édite ou administre directement (site internet et comptes de réseaux sociaux officiels de la Ligue) dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande, ce délai pouvant être porté à trois mois pour une demande complexe, conformément à l'article 12 du RGPD.

La Ligue ne peut toutefois garantir la suppression des contenus qui auraient été repartagés, téléchargés ou indexés par des tiers (autres utilisateurs, moteurs de recherche, plateformes) avant leur retrait, ces usages échappant à son contrôle direct.

8. Validation et signatures

Fait à : Le :

Représentant(s) légal(aux) ou sportif majeur Mention « Lu et approuvé » : Signature :	Sportif mineur concerné Mention « Lu et approuvé » : Signature :	Pour la Ligue Mention « Lu et approuvé » : Signature :
--	---	---

Un exemplaire est remis au signataire. La Ligue conserve un exemplaire pendant la période nécessaire à la gestion et à la preuve du consentement.